

BAREME DES HONORAIRES

Vente

En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant. Nos mandats de vente sont à la charge de l'acquéreur.

PRIX DE VENTE	Honoraires TTC
Jusqu'à 50 000 €	5 000 €
De 50 001€ à 90 000 €	7 500 €
De 90 001 € à 130 000 €	10 %
De 130 001 € à 250 000 €	7 %
De 250 001 € à 500 000 €	6 %
De 500 001 € à 800 000 €	5 %
De 800 001 € à 1 500 000 €	4 %
Au-delà d'1 500 000 euros	3 %

Location

Honoraires à la charge du LOCATAIRE :

Honoraires de visite du preneur, constitution de dossier et rédaction du bail : **12 € TTC du m²**

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : **3€ TTC du m²**

Bail code civil : **12% HT du loyer annuel HC HT**

Honoraires à la charge du BAILLEUR :

Honoraires de visite du preneur, constitution de dossier et rédaction du bail :

1 MOIS de LOYER hors charge TTC

Honoraires LOCAUX COMMERCIAUX :

Location pure de bureaux / locaux : **30% HT du loyer annuel HT HC à la charge du preneur**

Cession de bail ou fonds de commerce : **cf. barème de vente**